

ANR PAVAGE – MAP – Archives Municipales de Villeneuve-lez-Avignon.

La Tour Philippe-le-Bel et le Pont Saint-Bénézet

Résultats de la recherche.

Giuseppina Di Marco
Mars-Avril 2012

Recherche d'Archive : documents examinés.

Série EE, registre n. 8 : Affaires militaires.

EE 8-29. 24 Mars 1721. Lettre de M. Debernaye. Il écrit qu'il est possible de caserner les troupes d'une garnison dont l'arrivée avait été précédemment annoncé. Dans cette lettre, M. Debernaye souhaite qu'aux troupes sera accordée la **tour du bout du pont** et il ajoute qu'indépendamment de cette hypothèse à Villeneuve il y a assez de maisons pour loger les soldats.

EE 8-30. 28 Février 1721. Lettre de M. Debernaye au sujet des lits que la ville de Villeneuve a reçu de Nîmes. Les lits serviront aux garnisons de soldats qui devront séjourner à Villeneuve. Il faudrait vérifier si le document est lié au EE 8-29.

EE 8-31. 1 Mars 1721. Lettre de M. Debernaye pour caserner des soldats.

EE 8-35. 1398-1403. Forteresse. Guerre. Fortifications et portes à réparer : mise en sécurité de la ville en temps de guerre.

EE 8-36. 1398. Fortifications. Le document ne parle pas de la Tour, ni du Pont.

EE 8-37. 1663. Logement de soldats à Villeneuve. Soldats logés au bourg de la tour.

EE 8-39. 1666. Compagnie entrant en garnison à St-André. Soldats logés au bourg de la tour.

EE 8-89. 1499. Garde, défense et fermeture des fortification de la ville. Siège du corps de garde en temps ordinaire et en temps de guerre, pour éviter la contagion et pour les foires. Corps de garde du Rhône, du fort, de St-André, de la place, de Notre Dame, des portes, de la Tour. (Document impossible à décoder à cause des taches d'humidité présentes sur la plupart de la feuille)

Série HH, registre n. 1 : registre agricole, commercial et industriel.

Registre contenant des renseignements très importants et très précieux sur les foires, marchés, corps d'état, agriculture, industrie et navigation de Villeneuve-lez-Avignon de l'année 1460 à l'année 1792.

HH 1, document non numéroté. 1707. Exemption temporaire des péages pour le blé transporté sur le Rhône, provenant des provinces voisines.

HH 1, document non numéroté. 1694. Verbal des Consuls de Villeneuve-lez-Avignon « par la permission de monSeigneur l'Intendant ayons estably un garde ordinaire sur le port devers la Barthelasse ».

HH 1-8. An 10 de la République. Histoire de l'institution des foires de Villeneuve et d'Avignon et légitimité de l'existence des foires de Villeneuve.

HH 1-9. Histoire de l'institution des foires de Villeneuve et d'Avignon et légitimité de l'existence des foires de Villeneuve. (Même sujet que le précédent)

HH 1, document non numéroté. Inondation du mois de novembre de l'année 1765.

HH 1-41. 1740. « Moulins flotans sur le Rhône ».

Pour avoir des informations plus détaillées sur les moulins à bateaux, consulter l'article de Sylvain Gagnière¹ et la publication sur le cadastre de Villeneuve².

HH 1-42. 1780. Moulins à bateaux à Villeneuve et à Avignon.

HH 1, n. 2 documents non numérotés. Bac à trailla, port, chemins, château et habitants de la Barthelasse.

Les documents suivants sont des ordonnances concernant la réglementation des droits de passage dans le même bac à trailla dont on parle précédemment.

HH 1, document non numéroté. 1681 (?). Chemin qui traverse la Barthelasse ; bois du pont qui a été vendu ou enlevé ; moulin attaché à l'île.

HH 1-97. 1672. Devis pour la démolition des trois arcades du pont du côté d'Avignon ; entretien des arcades qui sont en bois, de la descente, de la palière et de la chaussée ; entretien du bac sur la branche du Rhône la plus proche d'Avignon.

HH 1-98. 1681. Tarifs des droits qui se payent pour le passage aux bacs établis sur le Rhône de Villeneuve à Avignon.

HH 1-99. 1690 et 1691. Produit des droits du bac à trailla de Villeneuve-lez-Avignon.

HH 1-101. 1693. État des travaux faits par le S.^r Rostang pour diriger le cours du Rhône du côté de Villeneuve et pour établir des bacs pour le passage du public. Bacs à trailla et leurs abordages, chaussée d'abordage, chemin, pont et modifications faites près de ses abordages, digue, canal de Saint-Pierre, île du Piot, canal de la Tuillerie, maison d'Audebourg.

¹ Sylvain GAGNIERE, « Les Moulins à Bateaux sur le Rhône à Avignon et dans les environs », dans *Provence Historique*, Tome I, Vaison, 1950.

² Philippe ROUX, *Évocation de la cité au XVIIIème siècle. Topographie, architecture, société. Archives Municipales de Villeneuve-lez-Avignon*, Imprim. Provence, Villeneuve-lez-Avignon, 1994, p. 125.

HH 1-103. 1703.Extrait du registre du Conseil d'Etat : publication et adjudication des droits de bac et passage sur le Rhône, entre Villeneuve et Avignon.

Les documents qui suivent, **HH 1-104**, **HH 1-105** (année 1704), **HH 1-106** (année 1706) et **HH 1-107** (année 1706), traitent du droit au passage et des péages à payer.

HH 1-120. 1721. Ordonnance de l'intendant de justice pour rétablir la traile qui lie Villeneuve à l'île de la Barthelasse. Le document **HH 1-136** traite du même sujet.

HH 1-122. 1755. Bac à traile de Villeneuve : nouveaux tarifs du droit au passage.

HH 1, document non numéroté, non daté. Tarifs du passage à Villeneuve, tarifs de Tarascon et augmentation des tarifs pour la construction du pont de Villeneuve.

D'autres documents concernent les bacs à traile : pour approfondir le sujet, consulter le dossier jusqu'au document **HH 1-190**.

HH 1-131. 1758. Réparations à faire au chemin, à la chaussée et aux abordages du bac. On parle du fait qu'en 1680 Sa Majesté avait ordonné la démolition des trois arcades du Pont d'Avignon du coté de Villeneuve.

Les documents qui suivent parlent des bacs à traile, des droits de passage et des travaux effectués ou à effectuer pour leur entretien.

HH 1-139, document imprimé. 1773. Mémoire contre Philippe-Guillaume-Marie de Grammont, duc de Caderousse, qui prétend gérer le droit au passage sur le bac à traile de Villeneuve. On retrace l'histoire du pont et des droits de péage payés au roi après la destruction du pont. Ensuite, on cite l'arrêt du Conseil de 1707 qui autorise la démolition des arches du pont qui existent encore. On apprend que les matériaux récupérés ont été employés pour l'entretien et les réparations des massifs, des chaussées d'abordage et des chemins de la Barthelasse.

HH 1-140, document imprimé. 1775. Observations publiées en réponse au mémoire contre P.-G.-M. de Grammont. On parle de nouveau du pont, de la raison pour laquelle les péages ont été établis et de la destruction du pont.

HH 1-143. 1779 (?). Minute d'une requête faite au Roi pour demander de révoquer l'Arrêt de Conseil de 1779 concernant l'extension de l'obligation de paiement des péages aux habitants de Villeneuve. On retrace l'histoire de l'écroulement des arches du pont, à partir de 1430.

Transcription d'un extrait du document :

[f. 1v]

En 1430, sous le Règne de Charles VII, il s'écroula une arche du pont dont la reconstruction occasionna une augmentation de péage, mais il ne fut donné aucune atteinte aux privilèges des habitans de Villeneuve qui continuerent de jouir de leur franchise comme auparavant et qui en obtinrent la confirmation de ce même prince en 1434.

En l'année 1680, plusieurs arches du pont étant tombées de vétusté, plusieurs autres menaçants une

[f. 2r]

mine prochaine, V. M. qui se voyoit exposée à faire presqu'entièrement reconstruire le pont, résolut pour l'avantage du commerce et pour le sien propre, d'y substituer un bac à traile.

HH 1-155. 1782. Mémoire des Maire, Consuls et communauté d'Avignon au sujet de la controverse sur les péage du passage du fleuve.

Dans le folio 1v on trouve l'histoire de l'écroulement des arches du pont, reportée dans la version publiée dans *l'Histoire Générale du Languedoc*³ rédigée par J. Vaissette.

Dans le mémoire, ils écrivent :

³ J. VAISSETTE, *Histoire Générale du Languedoc*, Toulouse, 1885, tome IV, pages 478 et 479. Une édition en ligne du livre existe à l'adresse : <http://archive.org/details/p1histoiregnra04viccuoft>.

'Les auteurs de l'histoire générale du Languedoc nous apprennent l'origine du péage de Villeneuve, de la manière suivante : « Au mois de Septembre 1430, une arche du pont construit sur le Rhône entre Villeneuve et Avignon, étant tombée, le Roy Charles VII, comme souverain du fleuve, d'un bord à l'autre, à cause de la couronne de France, fit construire deux grands batteaux pour la commodité du passage, et ordonna la perception de certains droits, pour la levée desquels Il y eut des Bureaux établis, tant du côté de Villeneuve que du côté d'Avignon : le pont ayant été Refait, on ne continua moins de percevoir les droits qui furent appliqués aux Réparations du pont, comme Ils avoient servi d'abord à l'entretien des batteaux, Et c'est ainsi que s'est formé le droit de péage de Villeneuve. » tome IV, page 478 et 479.'

Dans ce document on lit encore :

'En effet cette exemption est établie premièrement, sur les privilèges accordés aux habitans de Villeneuve, par les lettres patentes du Roi Philippe le Bel de l'an 1292, en vertu desquels ils sont exempts de tous droits de péage ou de passage appartenant à S. M. dans tout le Réssort de la sénéchaussée de beaucaire ; Damus et concedimus in perpetuum libertates et consuetudines infrascriptas : videlicet, quod ipsi sint liberi et immunes per totam senescalliam Bellicadri, in pedagiis nostris, tam per terram quam per aquam ab omni prostatione pedagii.'

HH 1-176. Extrait du montant des droits de passage du bac pour les habitants de l'île de la Barthelasse.

HH 1-180. 1678. Devis de l'ingénieur Jean Audebour pour la réparation du pont.

(J'ai effectué la transcription intégrale du texte du document.)

HH 1-186, document non daté, postérieur à 1755. Péage du bac de Villeneuve-lès-Avignon.

On lit de l'ordonnance des consuls de la ville d'Avignon datée du mois de Janvier 1185 qui contient une liste détaillée des droits de péage établie lors de la construction du pont. Cette ordonnance est en original dans les Archives de la ville d'Avignon et a été imprimée dans *l'Histoire des Evêques d'Avignon* écrite par François Noguier⁴. Afin de plus en savoir, il faudrait chercher des références précises dans cet ouvrage.

⁴ François NOGUIER, *Histoire des Evêques d'Avignon*, Avignon, 1659.

Série AA, registre n. 1 : Actes constitutifs et politiques de la commune.

« Chartier de la Communauté de Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon dans lequel ont été collez par ordre chronologique les parchemins originaux concernans les privilèges, franchises, droits et immunités de la dicte communauté qui luy furent concedez par les Seigneurs Roys de France ensemble les Acquisitions notables D'icelle avecque les fondations, procez verbaux, et aultres actes importants pour icelle.
Premier Volume (de 1345 à 1465) »

AA 1-13. Février 1362. Confirmation des privilèges accordés le 2 Mars 1292 par Philippe le Bel. Document promulgué par Jean Le Bon. (Le document ne se trouve pas dans le dossier, parce qu'il a été récemment exposé au public. Je n'ai pas pu le consulter. Toutefois, si vous croyez qu'il est utile de le faire, les archivistes peuvent le mettre à notre disposition.)

AA 1-16. 2 Décembre 1369. Visite des fortifications de Villeneuve « pro clausura [...] Villenove ». La pièce est amputée. Le document a été déjà transcrit par J. Vaissette, dans son *Histoire Générale du Languedoc*.⁵ À cette époque-là, le document ne présentait pas la même lacune qu'il a aujourd'hui : la pièce était toujours arrachée, mais, grâce à l'auteur, nous avons témoignage d'une transcription presque complète du document. Toutefois, il ne transcrit pas l'en-tête en latin, ni les 16 dernières lignes du devis, qui devraient être déjà partiellement abîmées.
Le devis a été présenté suite à la publication d'une ordonnance du Duc d'Anjou qui dispose que « le dict lieu de Villeneuve-Saint André-lez-Avignon devoir être clos et fortifié de murailles, créneaux, et ramparts et tours nécessaires »⁶. Suite à une analyse attentive du document, nous avons vérifié que la tour et le pont ne sont pas mentionnés.

AA 1-22. 1382. Lettres patentes de Jean Le Bon exemptant de taxe les habitants de la ville au passage du pont. Le document ne décrit pas le pont, ni la tour. Les habitants de Villeneuve sont déclarés exempts des « pedagia » et des « gabellas » dont le paiement est prévu pour les gens qui traversent le pont.

AA 1-47. 1404. Ordonnance d'Hector du Cailar, maître des forts et passages de la sénéchaussée de Beaucaire, qui traite de la réparation des fortifications de Saint André de Villeneuve.
Après avoir analysé le document, j'ai remarqué qu'on traite seulement des murs du fort Saint-André. On lit d'une « tourelle » qui « deffendra la montaigne des deux costes », bâtie à protection du fort.

AA 1 57-59. 1408-1425. Ordonnance du régent portant que les non monnayeurs seront obligés de faire le guet comme les autres habitants.
Nous ne trouvons pas d'informations concernant le pont ou les bâtiments qui l'entourent.

Série AA, registre n. 2, pièce n. 93 : Exemption de péage, 1504.

AA 2-93. 1504. Contre les peagens.
Le document est de lecture difficile : la partie centrale du parchemin est très abîmée et il y a des traces de moisissure autour. Certains mots sont indéchiffrables, le texte a été écrit avec une calligraphie élégante, mais minuscule, ce qui rend encore plus compliquée la lecture d'un parchemin cousu au milieu d'un grand dossier.

⁵ J. VAISSETTE, *Histoire Générale du Languedoc*, t. X, Toulouse, 1885, p. 1418, preuve n. 560. Une version en ligne de cet ouvrage est disponible à l'adresse : <http://www.archive.org/details/histoiregnra10viccuoft>

⁶ Noël LACOMBE, *Villeneuve-lez-Avignon, Notes Historiques*, Avignon, 1990, p. 164.

Série DD, registre n. 5 : Portes et Remparts ; Hôtel de la Monnaie. 1575-1704.

« Entretien et réparations. Loyer de l'Hotel de la Monnaie, factum, 1610 .

Contestations avec les Bénédictins. N. 41 pièces. »

DD 5-11. 1575. Porte du pont dans St. André.

DD 5-18. 1626. Portail du Rosne, portail de la tour.

D'après Philippe Roux, 'la porte du Rhône, autrement dite porte du Jeu de Mail ou porte du (ou des) Roulles, se trouvait en début de la rue des Recollets, près du couvent des Recollets, hors la ville, anciennement appelée la vieille ville ou les « orts » (en provençal : jardin potager, légumes : ourtoulaiio)'. Philippe Roux écrit aussi que 'la porte du Bourg de la Tour, appelée aussi « le pourtalas » (grand portail) se trouvait en haut de la montée qui va à la Tour, en partant de la Place de l'Oratoire, dont elle portait aussi le nom « Porte de la Place de l'Orme »'. D'après l'auteur de l'étude du cadastre de la ville, le Bourg de la Tour commençait dans le centre ville actuel et arrivait jusqu'à la Tour du Roi. La porte du Bout de la Ville correspond à la porte Saint-André, qui se trouve à l'entrée nord de la ville, sur l'actuelle place de la Croix⁷.

DD 5-20. 1641. Porte basse du bourg de la tour.

⁷ Philippe Roux, *Évocation de la cité au XVIIIème siècle...*, Villeneuve-lez-Avignon, 1994.

DD 14. Cannage de la tour du pont, 1678-1762.

DD 14-1. 1762. Ordonnance pour la démolition d'un avancement de chaussée sur le Rhône et devis présenté et approuvé pour les travaux à faire.

[f. 1r]

« Jean-Emmanuel de Guignard, Chevalier, Vicomte de Saint Priest, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes honoraire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances en la Province de Languedoc.

Vû la délibération prise par la ville de Villeneuve les Avignon le 20.^x^{bre}.1761 contenans ses representations sur l'avancement en forme de calada construit il y a quelques années par les agens de M. le Duc D'Ancezune du côté de l'Isle de la Barthelasse qui rend l'abordage du Bac impraticable lors des crües du Rhône [...] »

DD 14-2. 1751. Ordonnance concernant les réparations à faire au port du Rhône.

DD 14-3. 1757. Ordonnance qui autorise l'exécution des travaux proposés dans un devis présenté pour la réparation du « caladat » du port de la ville.

DD 14-7. 1747. Travaux effectués à la Tour de Villeneuve. Liste de matériaux fournis et leur valeur.

DD 14-14. 1678. Ordonnance de l'Intendant de Languedoc pour la réparations du quai du Rhône à Villeneuve les Avignon.

[f. 1r]

« le grand Canal de ladite Riviere se va soubz Les arches du pont pres de la Tour qui est du Coste dudit Villeneuve, et suiva le Long des Tuillieres au dessouds dudit pont, Comme cela pourroit attirer la navigation et Commerce du Coste dudit Villeneuve, au Lieu quil est presentement devers La ville d'avignon [...] »

DD 14-25. 1678. Travaux à effectuer au port, au bord du Rhône et à la Tour.

DD 14-27. 172(3 ?). Certificat du canager de la muraille et des réparations faites sous la tour du pont.

Muraille au dessous du pont de la tour.

DD 14-28. 1723. Document rédigé par les maçons qui ont travaillé à la muraille qui se trouve sur le chemin qui passe sous la tour de Villeneuve.

DD 14-32. 1678. Réparation du port du Rhône. Cours du fleuve, pont, tour.

[f. 1r]

« y ayant grande apparance que le grand canal de la riviere se va soubz les arches du pont pres la tour qui est du costé dudit villeneuve, et suiva le long des thuillieres au dessous dudit pont ; comme cela pourroit attirer la navigation et commerce du costé dudit villeneuve au lieu qu'il est presentement devers la ville d'avignon, et que pour y ayder, y est necessaire de faire des reparations le long dudit terroir par le moyen desquelles on arreteroit la demolition que ladite riviere en fait journallemant, et en rendroit le port dudit villeneuve presque assureé [...] »

Séries à examiner.

CC 20. Capitation de l'état-major et garnison du Fort Saint-André et de la Tour. 1701-1789. (n. 57 pièces)

CC 94-180. Comptes de l'Administration consulaire de Villeneuve-lez-Avignon. 1406-1789.

CC 181-260. Pièces à l'appui des comptes consulaires, trésoriers et autres comptables. 1561-1789.
Copies d'ordonnances royales, extraits de délibérations.

À consulter.

Léon MENARD, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la Ville de Nismes*, Paris, 1750.

Tome X, p. 1278-1279 : Mars, 1362, Lettres du Roi pour le châtelain de la tour de Villeneuve-lès-Avignon (Archives Nationales, JJ. 91, n. 166).

Documents intéressants.

Transcription du devis fait par l'ingénieur Jean Audebour pour la réparation du pont (9 Février 1678).

Série HH, registre n. 1, document n. 180.

[F. 1r]

Nous Jean audebour Ingenieur ordinaire du roy habitant a Villeneuve les Avignon Expert prins et nomme d'office par monsieur Jacques Duret conseiller du Roy lieutenant general en la maitrise des ports ponts peages chemins et passages en la senechaussée de beaucaire et Nismes gouvernement de mompelier et Riviere du rosne a la Requisition de Monsieur barthon directeur general des fermes Unies, pour proceder a la teriffication des nouvelles Ruines que le dernier desbordement de la Riviere du Rosne fit samedy et dimanche dernier au premier pont de bois quy est du coste de la tour dudit villeneuve et la dessante quy est au second pont de bois dans l'Isle ou est le bac qui passe le grand Rosne du coste d avignon et pour dresser estat et devis des Reparations necessaires pour provenir la cheute du dit pont et pour faire une autre dessante au lieu le plus comode pour rendre le passage libre tant aux gens de pied que bestiaux charges pour le service de Sa mayesté et pour le bien du publiq

Raportons a Vous Monsieur qui Nous avez commis et a tout autres qu'il apartiendra que nous ayant transporte sur les lieux en votre presance ce lundy dernier hier et encor aujourd huj, Nous avons remarque qu'un petit Canal du Rosne qui s'estoit fait a travers les deux dernieres palées dudit premier pont de bois du costé de la tour dudit villeneuve le 23 Janvier dernier s'estant engrandy par ce dernier desbordement en fasson que de trois toize qu'il avoit pour lors Il en a presantement neufe et ne se pouant Engrandir davantage a cauze des Ruines de la Cinquiesme Arche de pierre dudit pont tombée audit pont, Il a creuzé et Emporté le terrain et le massif de massonnerie qu'on avoit fait pour porter les Estées qu'on avoit esté oblige de mettre souz les poutres Rompus de la quatriesme travéés

[F. 1v]

du dit pont et comme la Rapidité du Rosne se trouve pressé entre les graviers qui sont au dessus et dessouds ledit pont et lesdites Ruines, Il a tellement Endommage les[...] deux dernieres palées dudit pont quil ne Reste plus que trois pieux en la derniere palée⁸ pour porter ledit pont, et nous croyons que mal aisement pourra t on En Esviter la Cheutte parce que outre le tempz quil faudroit pour faire tenir des bois de bourgogne de huit a neuf toize de longueur pour les pieux et poutre necessaires pour le Reparer la depance Seroit grande et Considerable.

La Rapidité de ladite Riviere se trouvant serrée comme dit est par les graviers qui sont au dessus et au dessoudz dudit pont et par lesdites Ruines des arches de pierre tumbées audit pont fait un cours sy extraordinaire quay ont Emporté une partie de la dessante quy est au second pont de bois Elle Remonte Contre son Cours ordinaire a travers la douzieme et treziesme arche de pierre, en fasson que le passage ou on avoit mise un bac et une traille au pied de ladite dessante Est dangereux c'est pourquoy Il est necessaire de demouler ce quj reste de ladite dessante et en construire une nouvelle au milieu du premier pont de bois sur l'Isle quj est du costé des tuillieres et quj sera mesme plus comode au publiq parce qu'on la pourra faire sans contour de vingt toize destandue affinquelle soit plus convenable pour la dessante et montée du bestail et des litières et plus large que la precedante.

Et parce quil faudroit faire une palée a deux toize de la troiziesme tant pour lapuy de ladite dessante que pour conserver ce quj restera dudit pont de bois et quil y aura beaucoup de bois de la vielhe dessante quy

⁸ "dudit pont": effacé.

[F. 2r]

Manquera, depourry de gasté et qui ne pourront servir a ladite nouvelle dessante, Il faudra se servir du vieux bois de la demolition quil faudra faire des deux paléé et travéé dudit pont de bois qui menasse Ruine pour estre Employe tant a ladite paléé que dessante autrement la depance seroit grande puis quil est certain que s il falloit faire venir de bois de bourgogne pour la constrution de ladite paléé et dessante Il faudroit faire une depance de quatre ou cinq mil livres et En servant du bois dudit pont ou ce quy pourra servir de la vielle dessante la depance de ce quil faudra faire pour cest ouvrage n excedera pas deux mil livres.

Et tel est nostre Rapport que nous disons sellon Dieu et nostre Confiance et l'intelligence que Nous Avons en pareil ouvrage En foi de quoj Nous l'avons Signe audit Villeneuve ce 9 fevrier 1678.

Transcription de l'Acte de Baptême de Martha Mourillyri (8 Mai 1633).

Série GG, registre n. 9, folio 11.

May 1633

L'an que dessus et le huit.^{me} may iour que les deux⁹ derniers arcs plus proches de la tour tomberent à huit heures et demy du matin, à este baptisée Martha Mourillyri fille à Jean et de Helene de La pra mariés le parrin François Combe La marrine Martha Bertette par moy Gaultier vicaire

Série GG, registre n. 11, folio 7.

Maius

Anno quo supra et die octava maii apparitionis S.^{ti} Michaëlis die qua duo ultimi arcus pontis proximiores turri cociderent hora sesquioctava antimeridiana baptisavi Martham Mourillyri filiam Joannis et Helena de la pra coniugum. paternus fuit Franciscus combe matrina Martha Bertette. Gaulterius vicarius

⁹ *deux* a été écrit deux fois.

Documents envoyés à Henri-Louis Poirier pour le « poème visuel » qui sera présenté au public à l'occasion de l'exposition :

- Une transcription du traité du paréage de 1292 et, plus spécifiquement, du passage qui parle de la permission de bâtir la tour (extrait en latin avec les mots clés soulignés) ; la transcription du commentaire (en Français) fait par Léon Ménard en 1874 concernant la tour ; les photos de la copie de l'acte de paréage achetée par les Archives de Villeneuve en 1993 (n° 2 clichés du document manuscrit).

- Photos et transcription d'une lettre que le Roi a envoyé au châtelain de la tour de Villeneuve-lès-Avignon en Mars 1362 (Archives Nationales - JJ. 91, n° 166).

La lettre a été publiée dans :

Dom. Cl. LEVIC et dom. J. VAISSETTE, *Histoire Générale du Languedoc*, Toulouse, Édouard Privat, 1885.

Ouvrage publié en ligne à l'adresse : <http://archive.org/stream/histoiregnra10viccuoft#page/636/mode/2up>

La lettre en question est la preuve n° 485, qui se trouve à la page 1278 et 1279 de l'ouvrage original. Dans cette version en ligne, elle est à la page n° 637.

- La transcription de l'acte de baptême de 1633 dans lequel on parle de l'écroulement des deux arches du pont les plus proches de Villeneuve (Archives Municipales de Villeneuve-lez-Avignon, GG 9, n° 11 – en Français ; GG 11, n° 7 – en Latin)

- La transcription d'un extrait d'un document qui retrace l'histoire des droits de péage (Archives Municipales de Villeneuve-lez-Avignon, HH 1, n° 143)

- La photo du plan inédit de 1722 (Archives Municipales de Villeneuve-lez-Avignon, II 6, n° 3)

Bibliographie¹⁰

FANTONI CASTRUCCI, *Historia della città d'Avignone e del Contado Venesino*, Venise, 1678.

Léon MENARD, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la Ville de Nismes*, Tome premier, Paris, 1750.

ClaudeCHANTELOU, *Historia Monasterii Sancti Andreae secus Avenionem*, 1774.

P. DUHAMEL, M. NICOLAS, « La tour Philippe-le-Bel à Villeneuve-lez-Avignon », dans *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie de Vaucluse*, 1879, p. 81-87 ; p. 126-132 ; p. 170-175 ; p. 291-313 ; n. 7 preuves.

J. VAISSETTE, *Histoire Générale du Languedoc*, t. X, Toulouse, 1885.

Une édition en ligne du livre existe à l'adresse : <http://www.archive.org/details/histoiregnra10viccuoft>

Preuve n. 478, p. 1211 : Compte des finances payées par la Province pour le rachat du roi Jean. 1360. Bibl. nat., ms. lat. 5957 ; Ancien Baluze 421 ; Regius 9876 ; in-folio ; papier, 25 feuillets. P. 1240 : « turris capitis pontis avinionis ».

Preuve n. 485, p. 1278 : Lettres du Roi pour le châtelain de la tour de Villeneuve-lès-Avignon. Mars, 1362. Archives Nationales, JJ. 91, n. 166.

Preuve n. 560, p. 1418 : Devis de la reconstruction des murs de Villeneuve-lès-Avignon. Décembre 1369. AMV, AA 1, p. 16.

A. SAGNIER, *Privilèges et Franchises de Villeneuve-lez-Avignon au Moyen Âge*, Avignon, 1896.

M. FALQUE, *Le procès du Rhône et les contestations sur la propriété d'Avignon (1302-1818)*, 1908, 13 preuves.
(Lire la preuve IV.)

L. LABANDE, « Villeneuve-lès-Avignon », dans *Congrès archéologique de France*, Avignon 1910.

Gustave DUPONT-FERRIER, *Gallia Regia ou état des officiers des bailliages et sénéchaussées de 1328 à 1515*, 6 vol. et 1 table, Paris, 1942-1946.

Sylvain GAGNIERE, « Les Moulins à Bateaux sur le Rhône à Avignon et dans les environs », dans *Provence Historique*, Tome I, Vaison, 1950.

F. MAILLARD, R. FAWTIER (sous la direction de), *Comptes Royaux (1285-1314)*, t. III, Imprimerie Nationale, Paris, 1956.
Comptes Généraux, 1953, Sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, 24 Juin 1302-1303, Dépenses pour les garnisons, n. 13917.

F. MAILLARD, R. FAWTIER (sous la direction de), *Comptes Royaux (1314-1328)*, t. IV, Imprimerie Nationale, Paris, 1961.
Comptes de 1324 : n. 5286, « Johanne de [...]neis, custode clavis portalis pontis Avinionis » ; n. 5266 : « Antoine d'Ancezune custode clavis portalis pontis Avinionis ».

PERROT, GRANIER, GAGNIERE, « Contribution à l'étude du Pont Saint-Bénézet », dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, Avignon, 1971.

S. GAGNIERE, J. GRANIER, *Images du Vieil Avignon. 126 documents anciens choisis et commentés*, Rullière-Libeccio, Avignon, 1972.

Hervé ALIQUOT, *Les palais cardinalices hors les murs au XIV^e siècle*, Thèse de 3^{ème} cycle, Aix-en-Provence, 1983.

¹⁰ Les ouvrages sont mentionnés par ordre chronologique.

Noël LACOMBE, *Villeneuve-lez-Avignon, Notes Historiques*, éditions Mairie de Villeneuve-lez-Avignon, Avignon, 1990.

Hervé ALIQUOT, *Villeneuve-les-Avignon, Métamorphoses*, Imprimerie A. Barthélemy, Avignon, 1991.

L. VALLA (Abbé), *Villeneuve les Avignon, Guide du voyageur et notes historiques*, Centre de Culture et d'Études Provençales, Avignon, 1991.

Hervé ALIQUOT, « Le palais de Clément VI à Villeneuve », dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1994, p. 99-130.

Philippe ROUX, *Évocation de la cité au XVIIIème siècle. Topographie, architecture, société. Dossier, Archives Municipales de Villeneuve-lez-Avignon*, Imprim. Provence, Villeneuve-lez-Avignon, 1994.

Cadastre de la ville.

Emmanuel LE ROY LADURIE, *Le siècle des Platter 1499-1628, Tome premier, Le mendiant et le professeur*, Fayard, 1995.
Avignon : p. 257-259.

Villeneuve-lez-Avignon : p. 259-260. (Auberges pas chères ; marchands)

Emmanuel LE ROY LADURIE, *Le voyage de Thomas Platter 1595-1599 (Le siècle des Platter II)*, Fayard, 2000.
Saint-André : p. 323-324.

Guy BARROUL, Roseline BACOU, Alain GIRARD (sous la direction de), *L'Abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon : histoire, archéologie, rayonnement. Actes du colloque interrégional tenu à l'occasion du Millénaire de la fondation de l'abbaye : 999-1999*, « Les cahiers de Salagon 4 », Mane, 2001.

Marie-Luce FABRIE, « Le village de Saint-André jusqu'au traité de paréage de 1292 », dans *L'Abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon : histoire, archéologie, rayonnement*, « Les cahiers de Salagon » 4, Mane, Les Alpes de Lumière, 2001, p. 149-154.

Dominique FABRIE, « Les foires de Villeneuve-lès-Avignon aux XVIIème et XVIIIème siècles », dans *Bulletin Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve*, Année 2003, Avignon, 2003.

Bernard SOURNIA, Jean-Louis VAYSETTES, *Villeneuve-lès-Avignon, Histoire artistique et monumentale d'une villégiature pontificale*, Éditions du Patrimoine, Paris, 2006.